



Albi, le 5 mai 2015

Communiqué de presse

Expulsion des gens du voyage installés à proximité de l'aéroport Castres-Mazamet

La communauté d'agglomération Castres-Mazamet, la commune de Labruguière, ainsi que la chambre de commerce et d'industrie et le syndicat mixte de l'aéroport sont intervenus pour signaler l'aggravation des troubles à l'ordre public et les risques d'atteinte à la sécurité aéronautique occasionnés par le stationnement illicite de plusieurs familles de gens du voyage sur un terrain, propriété de la communauté d'agglomération et situé à proximité de l'aéroport de Castres-Mazamet.

Thierry Gentilhomme, préfet du Tarn, a mis ce jour en demeure les occupants illicites du terrain concerné de quitter les lieux. A défaut, il pourra être procédé ensuite à l'évacuation forcée de leurs résidences mobiles. Un dispositif a été mis en place pour prévenir les troubles à l'ordre public.

La mise en œuvre de la procédure de mise en demeure et d'évacuation forcée des résidences mobiles stationnant de manière illicite est prévue par les articles 9 et 9-1 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. Elle vise à mettre fin aux troubles à l'ordre public et aux atteintes à la salubrité, la sécurité et la tranquillité publiques résultant directement d'une installation illicite sur des terrains non aménagés pour leur stationnement.

Contacts Presse :

Marie LACAN - 05 63 45 62 34 / 06 18 28 61 33 - marie.lacan@tarn.gouv.fr
Stéphanie TAILLEFER – 05 63 45 60 87 – stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>